



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS PREFECTURE DE VALENCIENNES

Cabinet

Valenciennes, le 12 février 2014

Sylvain PARENT

Tél. : 03 27 14 59 68

Fax : 03 27 14 59 49

Courriel : sylvain.parent@nord.gouv.fr

PPRI Aunelle/Hogneau

Réunion de travail relative à l'impact du PPRI sur le territoire de Thivencelle

Le 11 février 2014

Relevé de conclusions

Participaient à cette séance placée sous la présidence de M. le Sous-Préfet :

M. José DUBRULLE, Mairie de Thivencelle
M. Eric DENIS, Conseiller Municipal, commune de Thivencelle
Mme Stéphanie ROUSSEL, Mairie de Thivencelle
M. Christophe DULION, DDTM du Nord, DT du Valenciennois,
Mme Touria BELAFKHI, DDTM du Nord,
M. Jérôme DEFROIDMONT, DDTM du Nord,
M. Sylvain PARENT, bureau du cabinet, sous-préfecture.

1/ Objets de la rencontre

Lors de la réunion du 13 décembre du Comité de Concertation relatif à la réalisation du PPRI de l'Aunelle/Hogneau, il avait été convenu que soit programmée cette réunion de travail relative à la problématique de la bande de sécurité autour des digues sur le territoire de la commune de Thivencelle.

2/ Conclusions

La commune de Thivencelle est impactée par l'aléa rupture de digues. Face à ce risque, une bande de sécurité de part et d'autre du cours d'eau est identifiée. Le risque de débordement n'est par contre pas significatif, les hauteurs d'eau maximales en cas de crues centennales étant inférieures à la hauteur d'eau maximale permise par les digues.

Une visite sur le terrain a permis d'affiner le tracé de la zone de sécurité. Il a été en particulier relevé que la zone urbanisée du centre-bourg, à proximité immédiate du pont permettant de franchir l'Hogneau, n'était manifestement pas soumise à l'aléa rupture de digue. En effet, il s'avère que la nature et la structure de la digue à cet endroit – un talus important en pente douce en arrière de la protection – rend plus qu'improbable une rupture sur ce point.

Ces éléments ont été repris dans une nouvelle carte d'aléas sur le territoire de la commune. Celle-ci intègre la zone de sécurité en aléa fort.

Cette dernière carte est validée sous cette forme et servira de fondement à la définition des zonages réglementaires du PPRT.

Il est convenu que le règlement du PPRT comprendra des dispositions en matière d'entretien des digues.

LE SOUS-PREFET

Franck-Olivier LACHAUD